

ANNEXES ET STATISTIQUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX





SOMMAIRE

Recensement.....	4
Contributions aux paiements directs.....	12
GeoAcorda.....	19
La marque GRTA.....	20
Gardes de l'environnement	22
Interventions de Genève Rando sur le réseau de chemins de randonnée pédestre	26
Production animale.....	27
Préavis et autorisations.....	27
Agriculture biologique.....	28
Améliorations structurelles.....	29
Indicateurs de suivi Nature en ville.....	31
Organisation de la Sélection des vins de Genève 2023.....	32
Distinctions des vins du Domaine de la République et canton de Genève.....	32
Améliorations foncières.....	33
Plan cantonal de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	33
Agriculture de conservation.....	34



RECENSEMENT

L'OCAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Vaches laitières	14	13	14	13	0	0
Autres vaches	37	39	31	33	6	6
Autres bovins	51	50	40	41	11	9
Total Bovins	51	50	40	41	11	9
Equidés	177	179	62	64	115	115
Ovins	81	85	19	23	62	62
Caprins*	52	51	10	9	42	42
Porcins	23	2	18	17	5	5
Poules, poulets et dindes	396	394	52	49	344	345
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	5	5	1	1	4	4
Lamas et Alpagas	7	8	2	2	5	6
Divers volailles**	57	57	10	12	47	45
Divers autres***	58	64	9	11	49	53
Lapins	64	55	4	3	60	52

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Vaches laitières	332	358	332	358	0	0
Autres vaches	753	785	730	758	23	27
Autres bovins	1'932	2'035	1'883	1'965	49	70
Total Bovins	3'017	3'178	2'945	3'081	72	97
Equidés	2'150	2'155	825	814	1'325	1'341
Ovins	1'905	1'918	1'203	1'149	702	769
Caprins*	368	342	97	70	271	272
Porcins	1'172	1'190	1'154	1'175	18	15
Poules, poulets et dindes	49'517	58'952	45'671	55'049	3'846	3'903
Bisons	121	120	121	120	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	73	74	25	22	48	52
Lamas et Alpagas	21	22	4	6	17	16
Divers volailles**	773	752	202	233	571	519
Divers autres***	454	534	30	51	424	483
Lapins	407	316	60	37	347	279

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

**SYNTHÈSE DES SURFACES DES
EXPLOITATIONS DU CANTON SELON LEUR
AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2023**

Les exploitations ne bénéficiant pas de paiements directs ne sont pas considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés, mais également dans le canton de Vaud (environ 180 ha sont concernés).

En 2023, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'402.81 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'176.42 ha cultivés en France, soit une SAU totale de 10'579.23 ha.

Céréales

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé printemps	48.29	5.76	54.05
Blé automne	1'976.04	387.00	2'363.04
Blé fourrager	95.11	4.36	99.47
Blé dur	17.38	0.00	17.38
Orge printemps	30.76	13.09	43.85
Orge automne	406.55	63.26	469.81
Triticale	18.41	4.86	23.27
Avoine	33.76	0.00	33.76
Seigle	34.46	0.80	35.26
Semences de céréales	0.00	0.00	0.00
Méteil céréales fourragères	15.67	2.87	18.54
Méteil céréales panifiables	4.03	0.00	4.03
Amidonnier. engrain	1.95	0.00	1.95
Epeautre	14.62	0.00	14.62
Millet	9.35	0.00	9.35
Sorgho grain	0.60	0.00	0.60
Sorgho plante entière	5.25	0.00	5.25
Riz	0.00	0.00	0.00
Total céréales	2'712.23	482.00	3'194.23

Cultures sarclées

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza printemps	5.07	0.00	5.07
Colza automne	757.86	144.46	902.32
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00
Colza MPR automne	0.00	0.00	0.00
Tournesol huile	477.11	96.44	573.55
Tournesol MPR	0.00	0.00	0.00
Mais-grain	322.51	19.51	342.02
Mais d'ensilage et maïs vert	57.19	7.85	65.04
Bettrave sucrière	133.05	1.67	134.72
Bettrave fourragère	0.00	0.00	0.00
Pomme de terre	43.26	0.00	43.26
Soja	364.79	72.78	437.57
Lupin	1.45	0.00	1.45
Lin	2.91	0.00	2.91
Haricots et vesces en grain	49.39	0.68	50.07
Pois en grains	114.56	19.62	134.18
Pois chiches	23.21	0.00	23.21
Méteil haricots, vesces, pois, pois chiches, lupins mon 30% légumineuses battus	67.52	11.15	78.67
Total cultures sarclées	2'419.88	374.16	2'794.04

Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	20.21	0.00	20.21
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	27.43	0.00	27.43
Culture maraîchère de plein champ annuelle	127.11	0.00	127.11
Légumes de conserve en plein champ	11.22	0.00	11.22
Culture horticole + autres cultures sous abri sans fondation permanente	0.97	0.00	0.97
Culture horticole + autres cultures sous abri avec fondation permanente	0.00	0.00	0.00
Culture horticole de plein champ annuelle	5.60	0.00	5.60
Baies annuelles	5.84	0.00	5.84
Courges à huile	0.00	0.00	0.00
Moutarde	1.75	0.00	1.75
Carthame	0.00	0.00	0.00
Cameline	0.00	0.00	0.00
Sarrasin	2.33	0.49	2.82
Pavot	0.00	0.00	0.00
Lentilles	39.77	1.88	41.65
Quinoa	0.00	0.00	0.00
Plantes aromatiques et médicinales annuelles	0.00	0.00	0.00
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	242.23	2.37	244.60



Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies artificielles	717.99	70.25	788.24
Prairies extensives	891.13	3.54	894.67
Prairies peu intensives	3.32	1.17	4.49
Prairies permanentes	353.70	69.16	422.86
Pâturages attenants	282.72	24.39	307.11
Pâturages extensifs	96.57	28.41	124.98
Pâturages pour porcs et volailles	8.12	0.00	8.12
Surfaces à litières	12.43	0.00	12.43
Autres surfaces herbagères	9.45	0.55	10.00
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	52.26	3.95	56.21
Total surfaces herbagères	2 427.69	201.42	2 629.11

Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1'102.65	112.92	1'215.57
Surface viticole à biodiversité naturelle	48.29	0.00	48.29
Culture fruitière (pommes)	43.46	0.00	43.46
Culture fruitière (poires)	4.34	0.00	4.34
Culture fruitière (fruits à noyau)	2.37	0.00	2.37
Autres cultures fruitières	0.66	0.00	0.66
Baies pluriannuelles	8.18	0.00	8.18
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	1.30	0.13	1.43
Cultures horticolas pluriannuelles	1.30	0.00	1.30
Matières premières renouvelables pluriannuelles	0.00	0.00	0.00
Permaculture	0.15	0.00	0.15
Rhubarbe	0.01	0.00	0.01
Asperges	1.14	0.00	1.14
Sapins de Noël	0.89	0.00	0.89
Pépinières	2.61	0.00	2.61
Truffières	2.10	0.00	2.10
Arbustes ornementaux	2.36	0.17	2.53
Autres surfaces pérennes	0.45	0.00	0.45
Total cultures pérennes	1'222.26	113.22	1'335.48

Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Divers dans la SAU			
Jachères florales	206.69	0.00	206.69
Jachères tournantes	63.24	0.00	63.24
Ourllets sur terres assolées	4.29	0.00	4.29
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	33.08	2.42	35.50
Chanvre	1.59	0.00	1.59
Matières premières renouvelables annuelles	0.00	0.00	0.00
Haies et bosquets avec bande herbeuse	51.94	0.56	52.50
Haies et bosquets avec bande tampon	4.16	0.27	4.43
Bandes semées pour organismes utiles (TO)	0.90	0.00	0.90
Bandes culturales extensives	0.00	0.00	0.00
Surfaces d'avifaune et autres SPB spécifiques à la région	9.05	0.00	9.05
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	3.58	0.00	3.58
Total divers dans la SAU	378.52	3.25	381.77
Divers hors SAU			
Forêts	239.79	350.34	590.13
Surfaces improductives	74.18	0.02	74.20
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	15.00	0.00	15.00
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'épierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	24.33	31.34	55.67
Total divers hors SAU	353.30	381.70	735.00

Récapitulation des surfaces recensées en 2023 (en hectares)

	Surfaces en contribution Suisse	Surfaces en statistique	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contribution France	Total
Céréales	2'712.23	67.04	2'779.27	482.00	3'261.27
Cultures sarclées	2'419.88	59.37	2'479.25	374.16	2'853.41
Surfaces herbagères	2'427.69	324.68	2'752.37	201.42	2'953.79
Cultures pérennes	1'222.26	183.82	1'406.08	113.22	1'519.30
Cultures maraîchères et horticoles	242.23	61.19	303.42	2.37	305.79
Divers	378.52	37.98	416.50	3.25	419.75
Total dans la SAU	9'402.81	734.08	10'136.89	1'176.42	11'313.31
Total hors SAU	353.30	81.08	434.38	381.70	816.08

DE LA BIODIVERSITÉ (SPB)

L'évolution des SPB avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

	2019 (ha)	2020 (ha)	2021 (ha)	2022 (ha)	2023 (ha)
Jachères florales	258.88	251.02	241.24	239.38	206.69
Jachères tournantes	56.36	51.66	47.41	47.61	63.24
Ourllets sur terres assolées	2.25	2.22	2.92	3.12	4.29
Bandes fleuries pour org. utiles (TO)*	0.90	2.50	2.71	1.02	0.90
Prairies extensives	917.50	917.80	909.23	919.67	891.13
Prairies peu intensives	2.69	2.69	2.35	3.10	3.32
Pâturages extensifs	90.85	93.92	89.60	88.33	96.57
Surfaces à litière	11.06	11.06	11.07	11.36	12.43
Haies et bosquets champêtres	45.95	47.09	48.94	51.22	51.94
Bandes de culture extensive	4.32	4.25	4.29	2.36	5.68
Céréales espacées	0.00	0.00	0.00	0.00	108.14
Auxiliaires en cultures pérennes	0.00	0.00	0.00	0.00	1.75
Total	1'390.76	1'384.21	1'359.76	1'367.17	1'446.08

* avant 2023 : Bandes fleuries pour pollinisateurs

Ces chiffres tiennent compte uniquement des SPB situées en territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'402.81 ha de surfaces en contribution, est de 15.38%, en considérant :

- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales, telles que les surfaces pour avifaune, soit 9.05 ha ;
- les SPB sans contributions à la biodiversité, soit 48.29 ha ;
- les SPB hors SAU, telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs, etc., soit 5.39 ha.

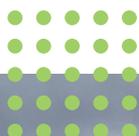
Le rapport est de 16.05%, surfaces sises en territoire français non comprises.

PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2023 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

A l'issue des contrôles PER et BIO réalisés au cours de la campagne 2022-2023 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après ou ci-dessous présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées	Nombre de réductions financières
Agriculture	167	2
Maraîchage	22	0
Viticulture	93	1
Arboriculture et petits fruits	16	0
Culture biologique	66	4





CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

	Contributions (CHF)		
	2021	2022	2023
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales...). sans cofinancement	19'613'207.50	19'724'297.80	21'699'893.95
Contributions aux cultures particulières	2'023'310.50	2'011'395.00	2'120'582.00
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	328'582.40	348'361.75	386'825.15
Supplément pour les céréales*	402'651.50	398'410.20	399'773.75
Contributions totales paiements directs	22'367'751.90	22'482'464.75	24'607'074.85
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	239	237	237

* Le supplément aux céréales est une nouvelle contribution à la surface de céréales planifiables et fourragères introduite en 2019. Ce supplément compense en partie les cotisations professionnelles prélevées pour la gestion du marché par la filière sur une base privée suite à l'abandon des soutiens à l'exportation de la part de la Confédération dans le cadre de la chocolatière.

CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Type de contribution	Contributions (CHF)		
	2021	2022	2023
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	10'463'477.35	10'358'478.50	8'751'294.00
Production de lait et viande selon herbages**	216'510.45	216'818.75	0.00
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1'270'119.50	1'282'702.40	1'365'585.70
Efficience des ressources*	893'373.10	895'378.30	0.00
Transition	329'002.35	295'262.70	148'769.55
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3'355'098.55	3'315'820.85	3'353'448.40
Culture biologique	1'296'884.00	1'405'322.00	1'617'268.00
Culture extensive*	1'291'280.00	1'289'784.00	0.00
Ethologie (SST/SRPA)**	733'469.95	760'612.30	0.00
Système de production (plantes)	0.00	0.00	5'402'291.50
Système de production (animaux)	0.00	0.00	8'063'230.10

* compris dès 2023 dans « Système de production (plantes) »

** compris dès 2023 dans « Système de production (animaux) »

**DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS POUR LE NON-
RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES
DANS LES GRANDES CULTURES
(ANCIENNEMENT EXTENSO)**

Des contributions d'un montant total de 1549224 francs ont été versées à 164 exploitations.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2023 pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Orge	393.91	157'564.00
Avoine	33.76	13'504.00
Triticale	13.21	5'284.00
Méteil de céréales	19.42	7'768.00
Blé fourrager	85.65	34'260.00
Blé dur	17.38	6'952.00
Amidonnier. engrain	1.95	780.00
Blé panifiable	1'937.00	774'800.00
Seigle	28.58	11'432.00
Epeautre	11.66	4'664.00
Riz en culture sèche	0.00	0.00
Betterave sucrière	112.10	89'680.00
Pomme de terre	4.39	3'512.00
Plants de pomme de terre	0.00	0.00
Colza	216.62	173'296.00
Tournesol	442.94	177'176.00
Lin	2.91	1'164.00
Haricots et vesces en grains (p.ex. féveroles)	43.37	17'348.00
Pois en grains	99.16	39'664.00
Lupin	1.45	580.00
Pois chiches	22.24	8'896.00
Légumes de conserve cultivés en plein champs	0.00	0.00
Méteil de haricots, de vesces, de pois chiches et de lupins avec des céréales ou de la caméline	52.25	20'900.00
Total	3'539.95	1'549'224.00



CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ: NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU, MESURES CANTONALES (M 5 30)

Application de la législation fédérale

Introduction

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge:

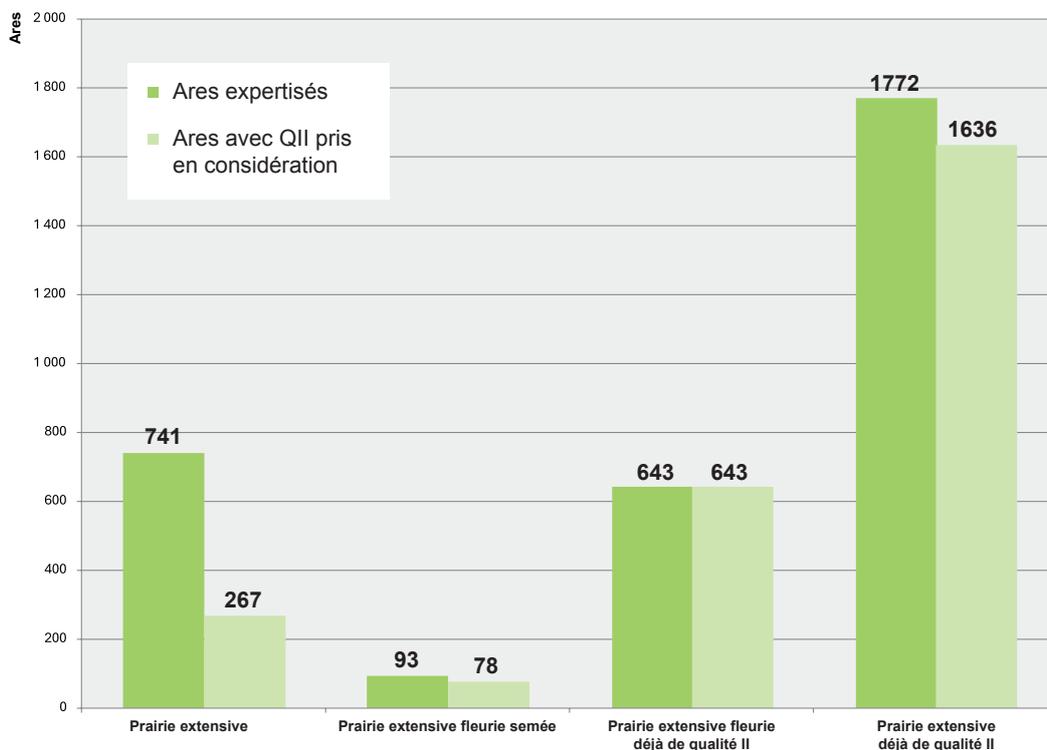
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 373 515 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses.

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2023.

Comparatif 2023 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II



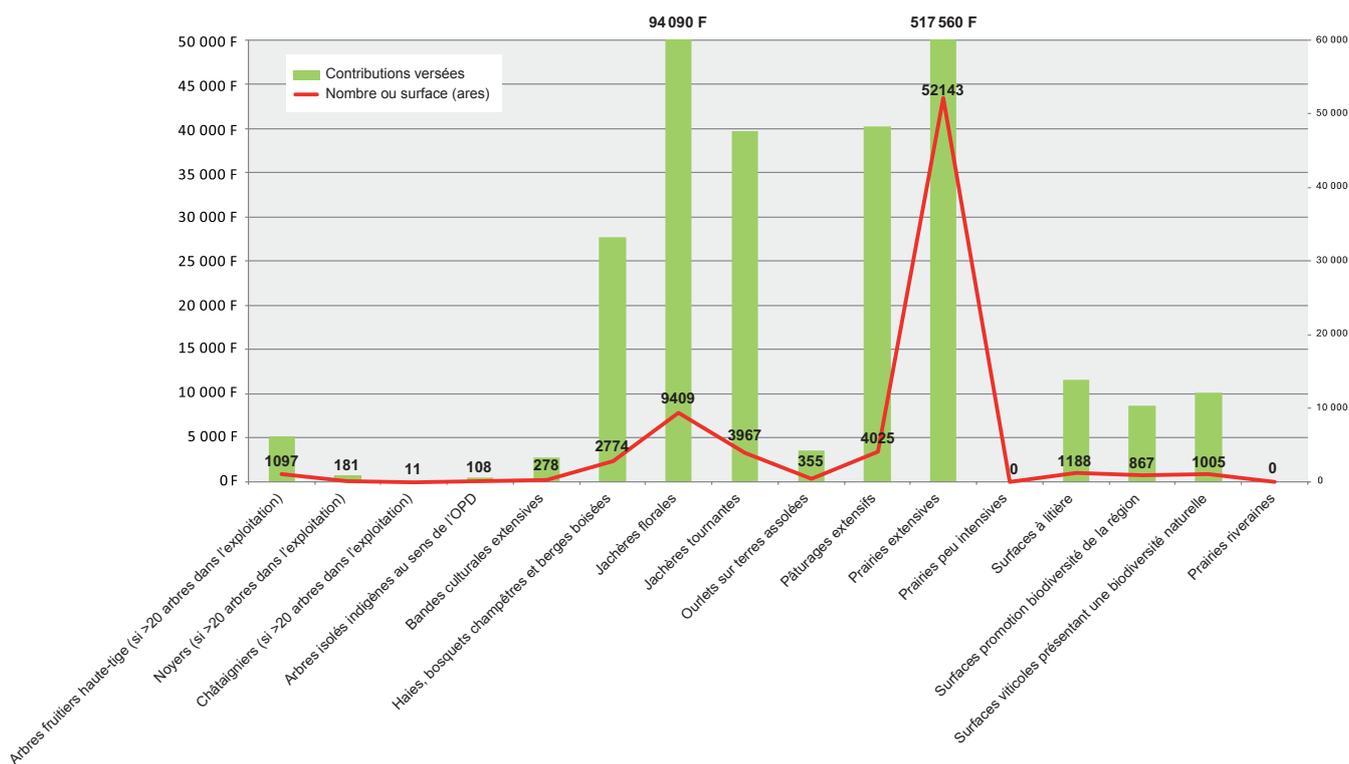
Mise en réseau (réseaux agro-environnementaux – RAE)

Neuf RAE se situent sur le territoire cantonal dont trois ont été renouvelés en 2023 pour une deuxième période de mise en œuvre. Deux seront renouvelés (prolongés) en 2024.

Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 757'730 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses, dont 93'885.50 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se présentaient comme suit en 2023 :

Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2023



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>

APPLICATION DE LA LÉGISLATION CANTONALE

(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture)

Le montant total versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 386'825.15 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses, ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans l'application des thématiques relatives aux réseaux

agro-environnementaux et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Les contributions versées en 2023 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité uniquement cantonales, telles que définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30, se sont élevées à 137'886 francs (réductions incluses).

Les différentes mesures actuelles se répartissent comme suit :

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	682	9'207.00 CHF
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	19	6'100.00 CHF
Autres SPB (hors renaturation)	58	870.00 CHF
Bandes culturales extensives	440	8'800.00 CHF
Combi SPB à l'exploitation	4	4'000.00 CHF
Fauche tardive	728	2'912.00 CHF
Haies basses (toutes)	421	14'735.00 CHF
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	811	11'685.00 CHF
Prairies extensives max QII / Supplément	823	4'115.00 CHF
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	2'463	12'315.00 CHF
Prairies extensives et fleuries max QII (vaudois) / Supplément	410	2'050.00 CHF
Surfaces avifaune (SAVI)	929	39'947.00 CHF
Supplément PAE (projet) toutes structures	0	0.00 CHF
Semences (participation cantonale)	0	0.00 CHF
Zones humides / Zhum (nombre)	49	21'150.00 CHF

LA SURFACE CANTONALE DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ, LA ZONE HUMIDE «ZHUM»

Certaines espèces qui apprécient particulièrement les zones humides dépourvues de végétation - dont le crapaud calamite, le sonneur à ventre jaune et différentes espèces d'insectes - sont en danger en Suisse et voient leurs populations régresser, en raison principalement de la diminution des habitats favorables à leurs reproductions. A Genève, les sites d'extraction de graviers sont, par exemple, particulièrement intéressants au vu de leurs spécificités, soit des zones nues et humides.

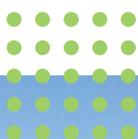
En conséquence, le canton a décidé de promouvoir depuis 2020 la création et la conservation de dépressions humides peu profondes au sein et aux abords des terres agricoles. Les exploitant(e)s agricoles intéressé(e)s peuvent s'adresser au secteur contributions et structures ou/et au secteur milieu et espèces de notre office pour de plus amples renseignements sur la manière de procéder à ce sujet.

CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par le canton aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 francs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, de promotion et de développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton, en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha. Le projet à la qualité du paysage a été initié en 2014 et a été renouvelé en 2022 avec une durée prévue jusqu'à la fin 2026 sous la forme actuelle, ceci selon les dernières actualités fédérales. Pour 2023, le total des contributions est le suivant :

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2017 (CHF)	2018 (CHF)	2019 (CHF)	2020 (CHF)	2021 (CHF)	2022 (CHF)	2023 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1'435'596.80	1'511'841.40	1'487'294.80	1'495'819.10	1'496'866.70	1'493'629.30	1'622'205.50	39.27%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.-/ ha par exploitation	1'161'064.90	1'247'786.60	1'236'514.40	1'256'249.50	1'270'119.50	1'282'702.40	1'365'585.70	45.55%



Au niveau comptable, le montant versé aux exploitations agricoles s'élève à 1'364'476.10 francs (avec réductions incluses). Il est à relever que pour 2023, la limite de l'aide maximale fixée par la Confédération au canton a été dépassée de 18'589.70 francs. Cette différence a été prise en charge par le canton.

Les différentes mesures mises en œuvre par les exploitants (données brutes calculées sans application de la limite cantonale fixée à l'exploitation) pour l'année 2023 ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après :

Types mesures	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Diff. quantité 2023-2014	Diff. quantité 2023-2022
Alignement d'arbres indigènes (arbres)	1'472	1'473	1'473	1'421	1'340	1'343	1'371	-44%	2%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	183	221	228	217	215	215	213	54%	-1%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	13'170	13'620	12'348	12'243	11'853	10'745	11'005	-9%	2%
Arbre marquant le paysage (arbres)	326	343	311	309	308	289	280	-4%	-3%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	2	2	2	2	2	2		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	75	74	75	82	82	84	80	129%	-5%
Entretien de chemins naturels (ares)	548	518	510	493	493	466	466	1%	0%
Cultures associées (nombre cultures)	20	21	19	17	16	17	21	-48%	24%
Semis sous couvert (ares)	72'110	72'401	65'230	72'059	67'047	62'323	79'958	65%	28%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	216'101	209'549	221'644	236'590	234'889	178'286	176'634	-18%	-1%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	180'859	168'658	171'581	153'686	158'274	202'377	156'490	26%	-23%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	64'452	97'988	84'793	81'480	91'472	92'254	143'113	388%	55%
Interculture diversifiée (ares)	134'948	154'758	141'427	149'699	155'291	159'113	195'781	82%	23%
Rotation maraîchage (ares)	1'373	1'480	1'895	1'445	1'047	1'293	1'422	4%	10%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	2	3	3	3	3	3	50%	0%
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	0	0	0	0	0	0	0		
Interlignes enherbés (ares)	81'861	84'924	88'224	88'481	87'159	86'387	87'610	47%	1%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	0	2	2	2	3	2	1		
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	0	1	1	1	1	1	1		
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	2	3	4	4	3	4	4		0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	27	28	28	28	25	24	24	14%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	8	8	7	8	10	10	10	100%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	5	5	5	6	5	5	6	100%	20%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	12	15	13	11	9	10	10	0%	0%

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot, carthame des teinturiers	1'458.70	1'021'090.00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	0.00	0.00
Semences graminées fourragères et légumineuses fourragères	56.21	56'210.00
Soja	415.59	415'590.00
Haricots et vesces en grains (féveroles), pois en grains, lupins, pois chiches, lentilles et mélanges de ceux-ci (min. 30% du produit de la récolte) avec des céréales ou de la caméline	323.41	323'410.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre y compris supplément pour la production de sucre si bio ou non-recours aux produits phytosanitaires	134.72	306'090.00

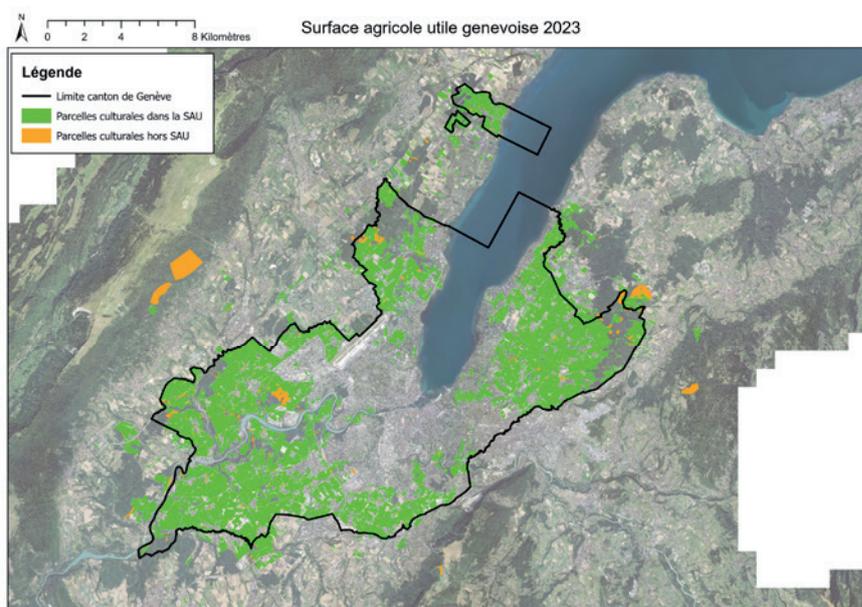
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

Pour 2023, 2 120 582 francs ont été versés à 162 exploitations au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2023 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

GEOACORDA

Depuis 2017, l'OCAN a pour mission de géoréférencer la SAU afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises au bénéfice de paiements directs ont dorénavant la tâche de mettre à jour annuellement chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive, au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Depuis 2019, ce sont ces géodonnées qui servent de base au calcul des paiements directs.

Une fois la saisie close pour les exploitations, l'OCAN traite ces données géographiques inédites, afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie, telles que des superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol, etc.), entre parcelles culturales, etc. En 2023, la SAU cantonale a finalement été calculée à 10 796 ha.





LA MARQUE GRTA

SENSIBILISATION - ANIMATIONS GRTA

Les animations «Découvre les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir» ont été réalisées durant plusieurs manifestations :

- Croquons local, animations organisées par la Ville de Genève: 800 enfants de 6 écoles ont participé à la session du mois d'octobre;
- Les grands goûters, organisés par le service santé jeunesse du DIP, en collaboration avec les enseignants et la direction des écoles primaires. Ils ont permis de dispenser les animations auprès de 700 enfants et leurs parents;

- Festi'Terroir: la manifestation qui s'est tenue pendant l'été a accueilli près de 15'000 visiteurs durant 3 jours. L'OCAN disposait d'un stand pour réaliser les animations GRTA auprès des enfants. Ces dernières ont rencontré un franc succès;
- Journée de la randonnée : comme chaque année, la journée de la randonnée a rassemblé près de 2'000 participants. Au sein du parcours, un poste GRTA proposait des animations sur les thématiques habituelles ainsi que la découverte des légumineuses;
- Agrifête a réuni près de 20'000 participants et a été l'occasion de proposer les animations GRTA au public.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES GRTA

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entreprises certifiées	182	191	200	239	335	340	340	347	357	356	357	354	355	353	350	355

CONTRÔLES DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC)

dans le cadre des renouvellements de certification, soit tous les 4 ans pour la production primaire et tous les 2 ans pour les transformateurs et distributeurs.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	99	149	164	83	96	136	159	73	104	117	182	82	144

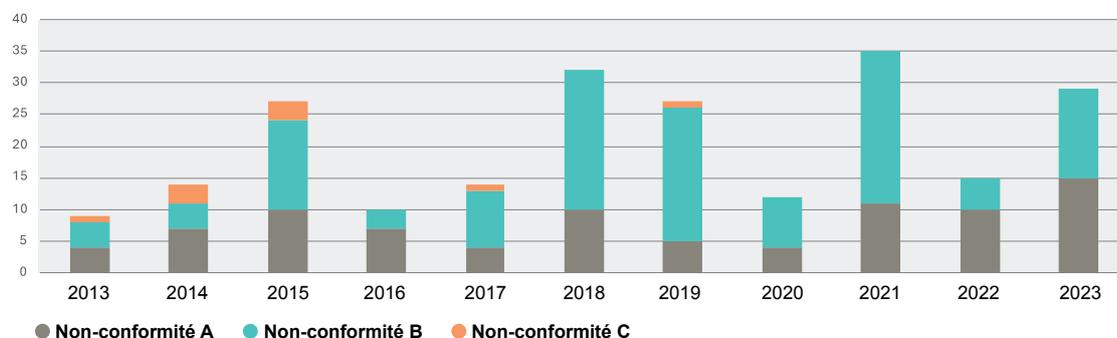
Les infractions, relevées dans le cadre du contrôle du respect des exigences de la marque, sont répertoriées selon trois degrés de gravité définis dans la directive de sanction, donnant lieu à des mesures distinctes:

Code Infraction	Mesures et sanctions
A	Infractions de peu de gravité → Constat de manquement avec un délai de mise en conformité pour le prochain contrôle de renouvellement.
B	Infractions mineures → Constat de manquement avec un délai variable de mise en conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'utilisation.
C	Infractions majeures → Retrait total ou partiel du droit d'utilisation de la marque GRTA, assorti d'un délai d'attente de réinscription pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Le nombre et les types d'infractions sanctionnées par la commission technique GRTA figurent dans les tableaux ci-dessous. On constate que ce sont majoritairement des problèmes liés à des aspects de traçabilité et de proximité qui sont relevés dans le cadre de ces contrôles.

Valeurs de la marque	2017			2018			2019			2020			2021			2022			2023		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Traçabilité & Proximité	4	9	0	10	22	0	5	21	1	4	8	0	11	24	0	10	5	0	15	14	0
Equité	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des infractions	14			32			27			12			35			15			29		

Nombre de sanctions appliquées par type A; B; C; et par année. Sont inclus dans la colonne «C» les non-renouvellements de certification du fait de manquements constatés.



LABELLISATION DES RESTAURANTS

En fin d'année 2023, on dénombrait 433 établissements de restauration collective et privée labellisés GRTA. Ces restaurants représentent un lieu de consommation et de sensibilisation important étant donné que chacun d'entre eux propose volontairement entre 2 et 3 produits labellisés par jour.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Restaurants labellisés	21	27	75	126	200	317	357	384	374	413	441	414	433

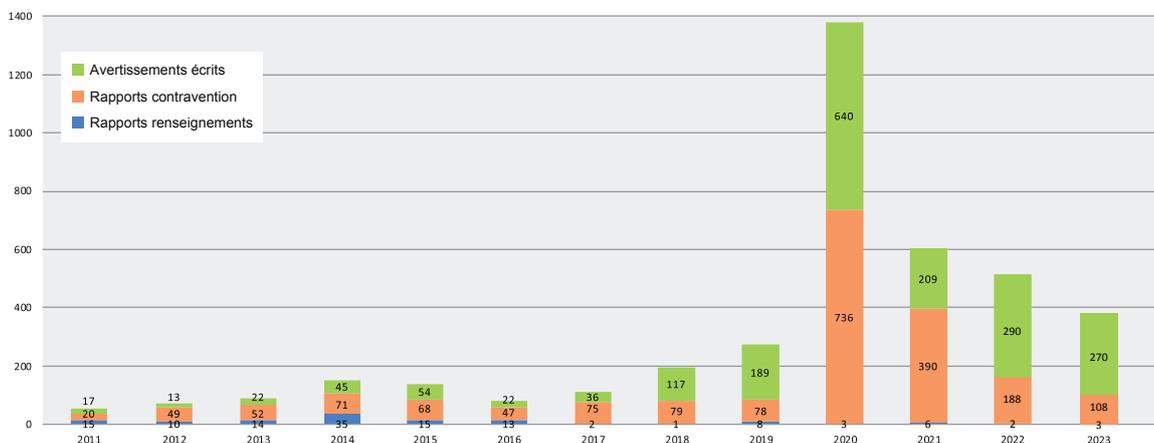


GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

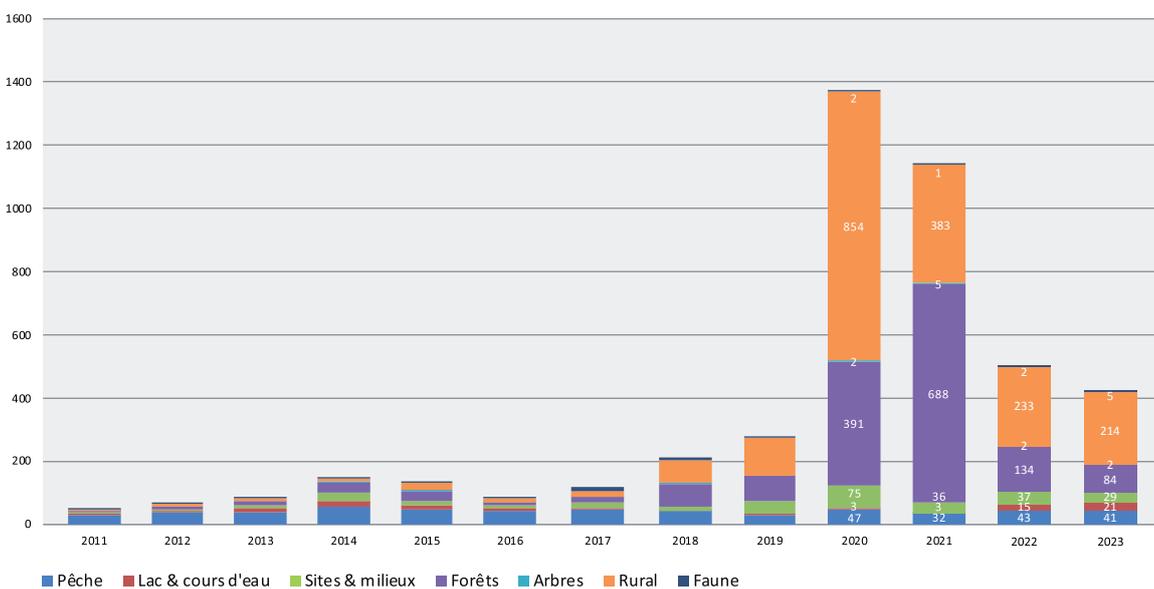
INFRACTIONS ET INTERVENTIONS DE LA PERMANENCE

Le nombre d'infractions observées baissent depuis 2020, année du COVID. En 2023, elles semblent toutefois gentiment se stabiliser à un niveau plus élevé qu'avant la période de confinement.

Evolution du nombre de constats d'infractions formalisés (ne comprend pas les cumuls d'infractions)



Evolution du nombre et des types d'infractions (comprend les cumuls d'infractions)



Les gardes de l'environnement assurent les interventions urgentes 24h/24 heures et 7/7 jours, avec un tournus hebdomadaire. Ainsi, l'un des douze gardes est toujours occupé à cette tâche de permanence. Le nombre d'interventions semble se stabiliser, mais le temps nécessaire augmente régulièrement, notamment en raison de la difficulté des gardes à se dépla-

cer à travers le canton, y compris en zone urbaine et sur le Lac, à toute heure du jour (et de la nuit). Les interventions sont également plus longues, car les gardes confient les animaux blessés aux centres de soins pour animaux qui se sont développés ces dernières années, évitant ainsi de devoir les euthanasier.

Evolution des interventions de permanence



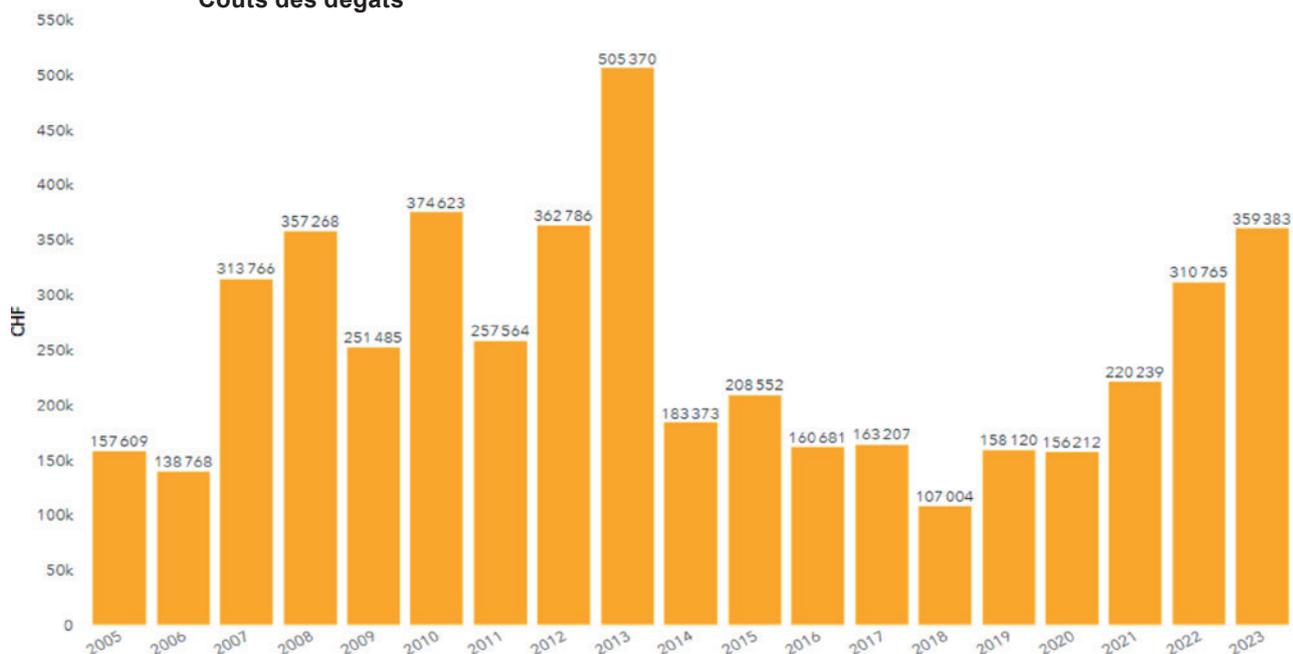


CONSTATS DE DÉGÂTS FAUNE

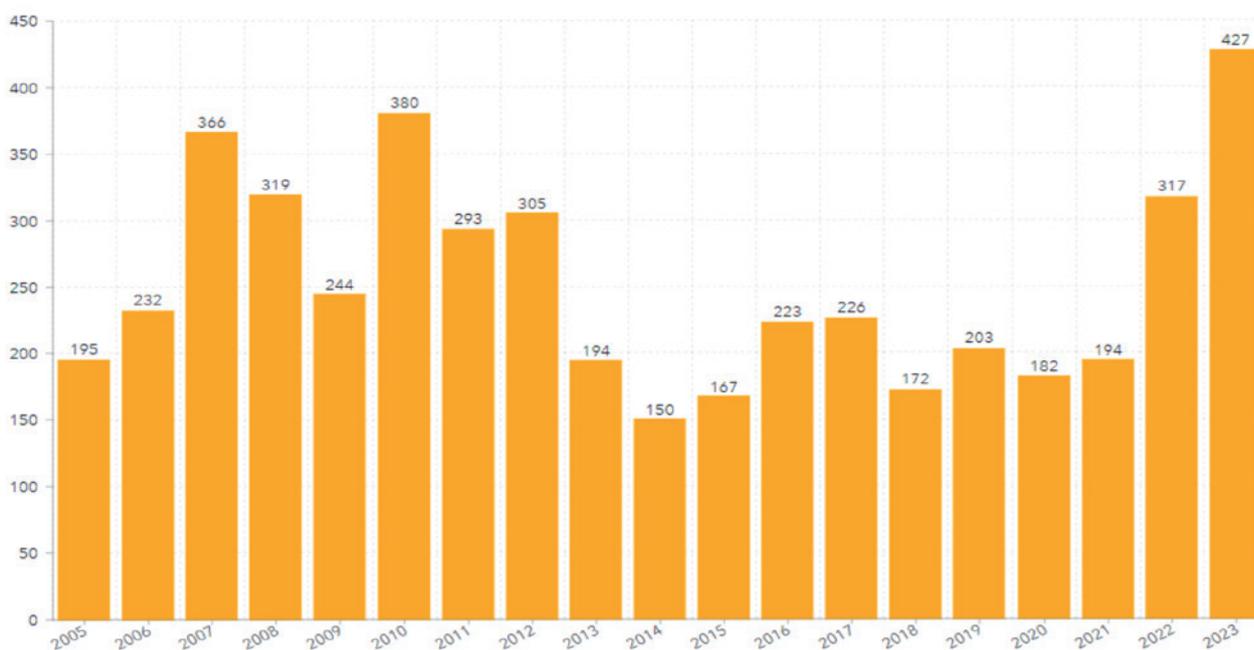
En 2023, le coût annuel lié aux dégâts causés par la faune sauvage a encore augmenté un peu par rapport à 2022. Cette année, c'est le pigeon ramier qui a

réalisé le plus de dégâts. Malgré les effectifs élevés de certaines espèces qui occasionnent des dégâts, les mesures de prévention restent efficaces mais doivent être régulièrement repensées pour le rester.

Coûts des dégâts

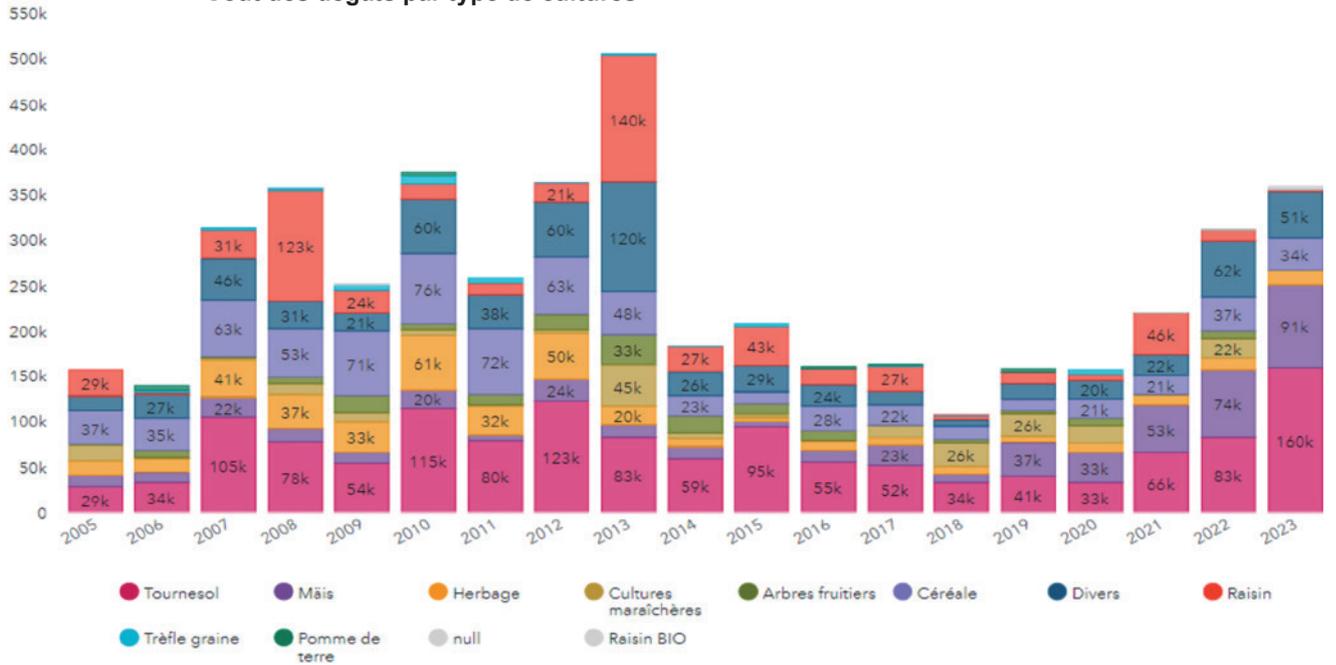


Nombre dégâts

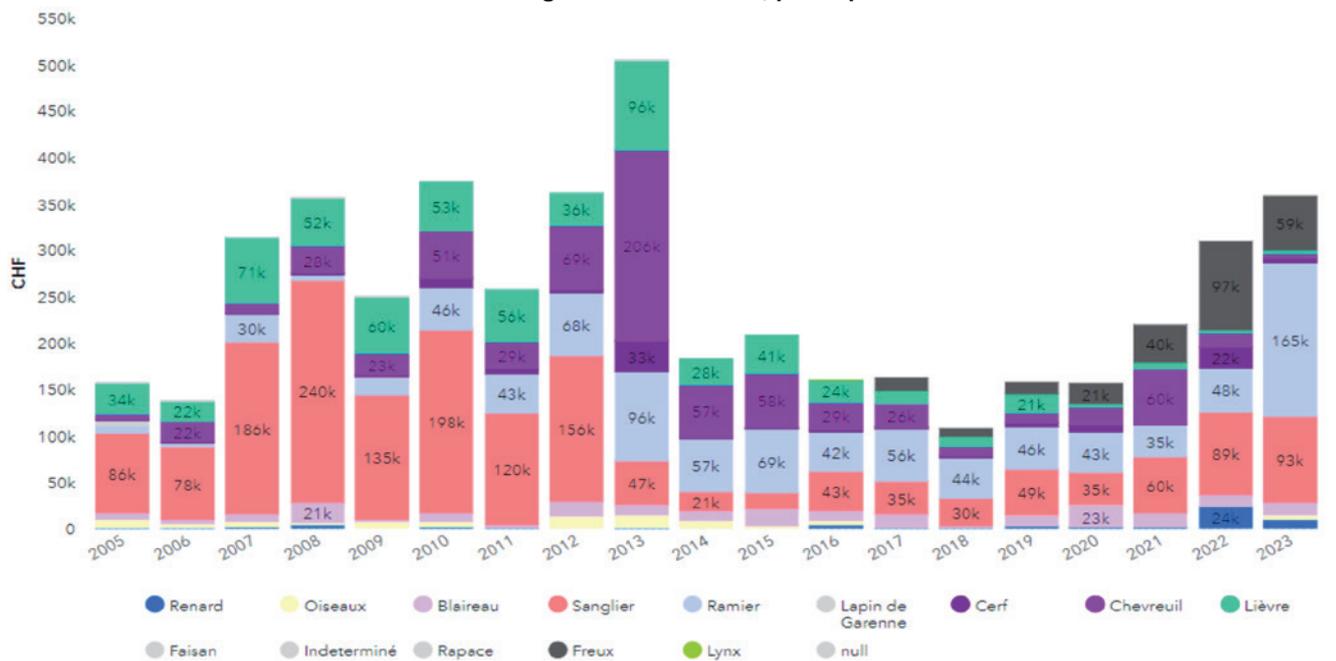


Les dégâts dus aux sangliers se sont légèrement réduits grâce à une intervention efficace des gardes de l'environnement en prévention et régulation.

Coût des dégâts par type de cultures



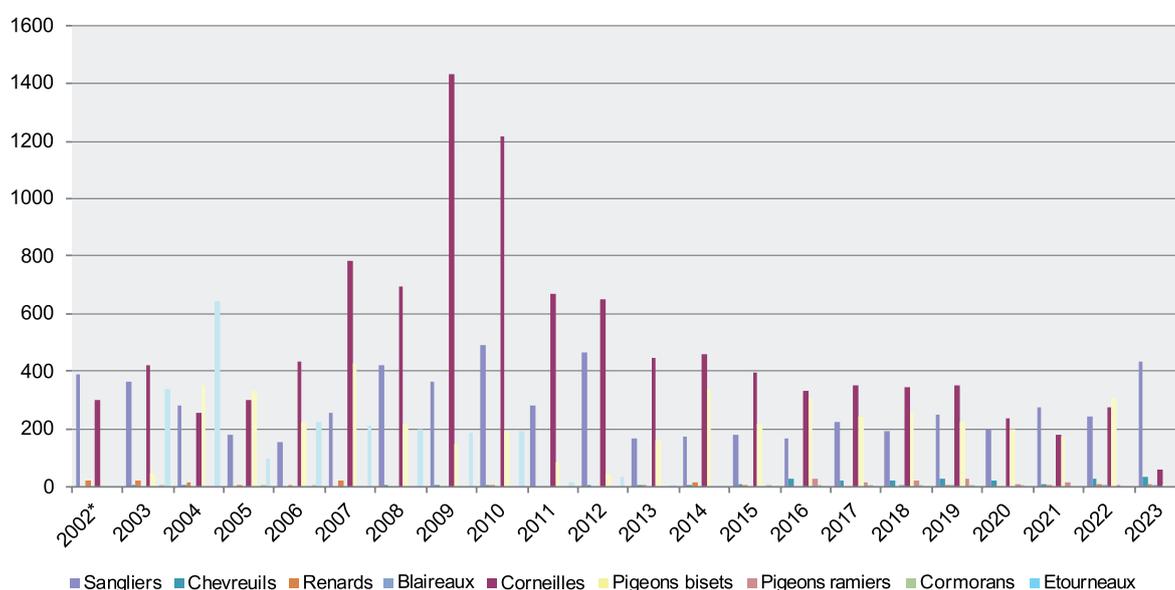
Evolution du montant des dégâts dus à la faune, par espèces



RÉGULATION

Le sanglier reste l'espèce la plus régulée, avec 433 prélèvements en 2023. La pression de régulation continue d'être renforcée dans la région Arve-Lac afin de réduire les dégâts aux cultures. Une coordination avec la France a été mise en place puisque le problème est régional et non pas lié uniquement à Genève. Pour rappel, les animaux prélevés sont analysés du point de vue sanitaire, puis mis en vente par le biais de boucheries genevoises.

Evolution de la régulation par espèces



INTERVENTIONS DE GENÈVE RANDO SUR LE RÉSEAU DE CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. L'ensemble de la signalisation a été contrôlé et 714 interventions ont eu lieu. A noter que l'OCAN a signé une convention de mise à disposition du module «mobilité douce» avec l'OFROU, s'agissant du logiciel MISTRA.



Entretien des chemins de randonnée	2020	2021	2022	2023
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défaillante, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	683	760	658	1'063
Problèmes résolus	472	490	661	714



PRODUCTION ANIMALE

SUBVENTIONS CANTONALES

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière.

Le canton a en outre versé 47'670 francs de contributions d'estivage à seize éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

PRÉAVIS ET AUTORISATIONS

Type de dossiers	Nombre
Arbres	
Nombre de demande d'abattage	2'434
Aménagement du territoire	
Délibérations communales	174
Demandes d'autorisation de construire non soumises à EIE	2'523
Demandes d'autorisation de construire soumises à EIE	76
Dossiers aménagements du territoire soumis ou non à EIE	90
Forêt	
Nombre de constats de nature forestière	58
Nombre d'autorisation de manifestation en forêt	65
Défrichement :	
- Nombre de dossiers	21
- Surface défrichée	39'443 m ²
- Surface de compensation en nature	39'443 m ²
Nombre de dossier d'exploitation préjudiciable	23
Sous-commission de la flore	242



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2023, 15 exploitations ont été soutenues pour la reconversion biologique pour un montant de 186'008 francs. Cette mesure vise à soutenir les exploitations en reconversion, sur une période de 2 ans, temps

pendant lequel les exploitations font face à des coûts de production plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut être valorisée comme bio sur le marché.

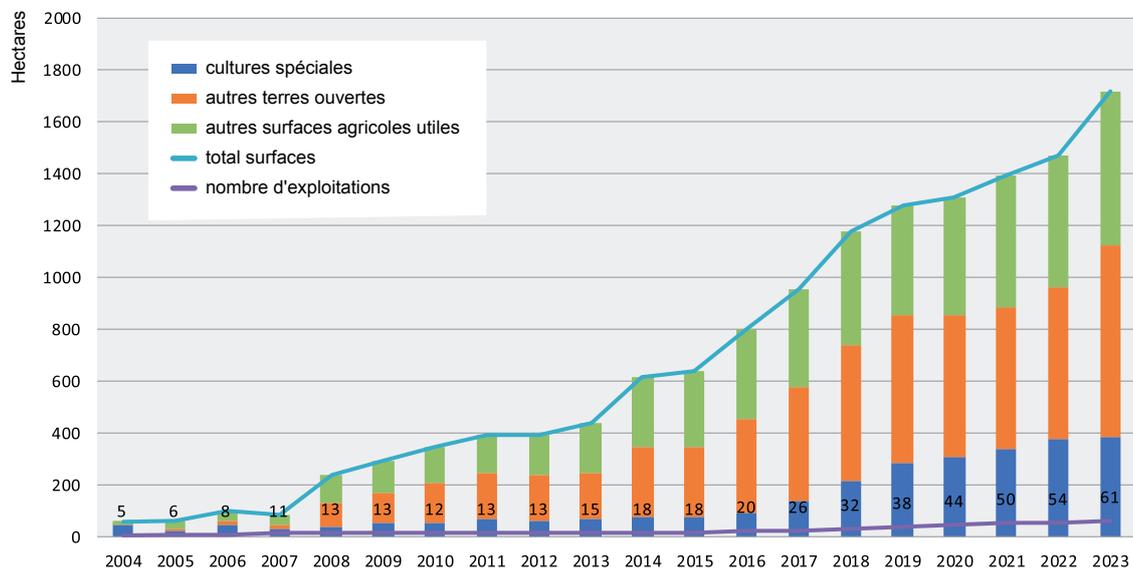
Evolution aide à la reconversion bio 2023

L'aide financière peut concerner l'exploitation entière ou partielle.

Année	Montant total versé pour la reconversion bio (CHF)
2013	25'999
2014	77'952
2015	59'960
2016	56'059
2017	106'638
2018	155'925
2019	222'354
2020	208'584
2021	175'628
2022	167'748
2023	186'008

Evolution des domaines et des surfaces des exploitations au bénéfice de paiements directs pour la culture biologique

L'année 2023 est encore marquée par une belle évolution des superficies en culture bio que ce soit pour les cultures spéciales, les grandes cultures ou les surfaces agricoles utiles.





AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

COMMISSION DES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

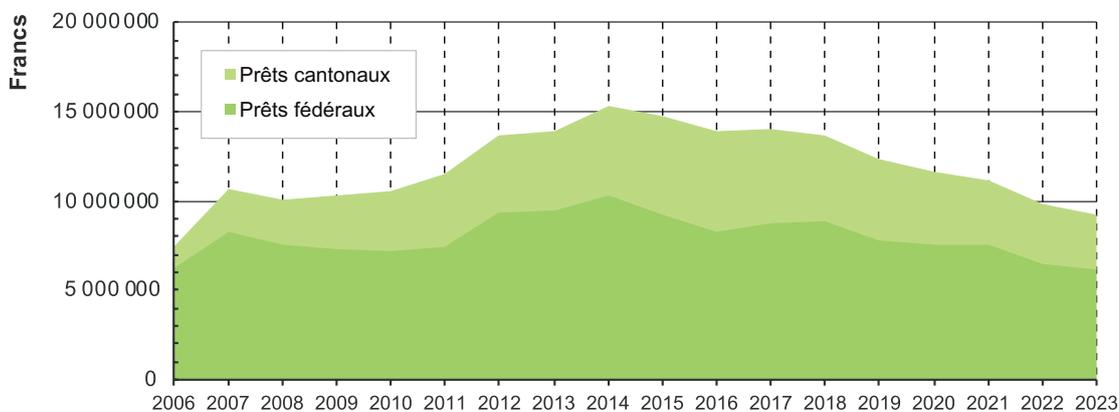
Entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 novembre 2023, la commission s'est réunie à quatre reprises et a notamment accordé :

- deux aides initiales pour le rachat du capital fermier, dont la cuverie, le parc machine et le matériel d'œnologie et le stock de vin;
- trois aides d'urgence pour subvenir aux besoins d'agriculteurs en manque provisoire de liquidités;
- diverses aides pour une plantation de vignes et l'achat de machines agricoles.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

La commission a octroyé neuf nouveaux prêts sans intérêts pour l'équivalent de 1315894 francs (sept prêts cantonaux et deux prêts fédéraux). La somme des crédits d'investissements en prêt chez les agriculteurs genevois se monte à environ 9.3 millions de francs au 31 décembre 2023, dont environ 3 millions de prêts cantonaux (32%) et 6.3 millions de prêts fédéraux (68%).

Somme des crédits d'investissements en cours



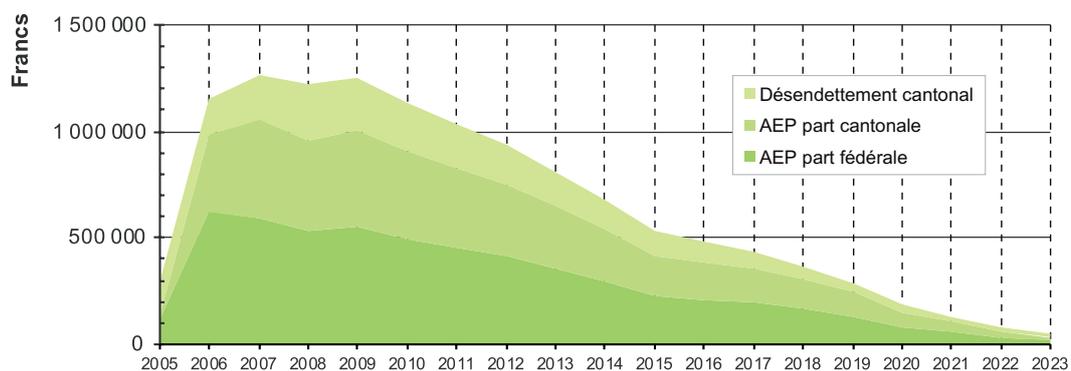
SUBVENTIONS LIÉES OU NON AUX PRÊTS

En 2023, 445926 francs de subventions cantonales ont été accordés au titre de subventions non assorties à un prêt et 203908 francs de subventions liées à un prêt ont été versés (amortissement de prêts ou constitution de garanties).

MESURES SOCIALES

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2023. La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2023, le montant total des prêts était de 51034 francs, composé par 62% de fonds cantonaux et 38% de fonds fédéraux.

Somme des prêts AEP et désendettement en cours





INDICATEURS DE SUIVI NATURE EN VILLE

PLATEFORME 1001 SITES NATURE EN VILLE

- 143 projets de mise en œuvre publiés totalisant 492'381 m²;
- 80 sujets d'actualités, tutoriels, publications, astuces et bons plans ;
- 18 fiches-conseils thématiques.

SUBVENTIONS NATURE EN VILLE

En 2023, l'OCAN a traité 41 demandes de subvention dont :

- 21 projets financés ;
- 2 projets refusés et 1 projet retiré ;
- 17 dossiers en cours de traitement fin 2023.

Au total, 272'582 francs ont été alloués en 2023 à 21 bénéficiaires.

Ces subventions ont permis notamment de :

- Arracher 101 mètres de haies exotiques;
- Planter 297 arbustes indigènes le long de 101 mètres linéaires de haies;
- Végétaliser 1345 m² de toitures;
- Créer 1 milieu humide;
- Soutenir l'action de 7 associations, 5 communes, 2 particuliers et 6 privés.



ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE 2023

Depuis 2002, le SAgr assure le volet technique de la Sélection des vins de Genève (SVG), en partenariat avec l'OPAGE qui se charge des aspects promotionnels. Deux collaborateurs du SAgr ont, cette année encore, siégé au comité de la SVG. Ils ont la responsabilité d'organiser la dégustation et la publication du palmarès. Il s'agit de la mise en série de 592 vins genevois, la dégustation par un jury de 69 professionnels et amateurs avertis, et le classement final des vins. La dégustation s'est déroulée dans la salle communale de Satigny. In-fine, le concours a attribué 61 médailles d'or.

DISTINCTIONS DES VINS DU DOMAINE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

La participation à des concours régionaux, nationaux et internationaux représente des opportunités de mesurer la qualité des vins du domaine et leur appréciation par les consommateurs et les professionnels de la branche.

Indicateurs	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
Nombre de distinctions obtenues par les vins du Domaine de la République et canton de Genève	nb	9	7	14	13	7	Médailles d'or, d'argent et trophées, obtenus aux concours cantonal, national et internationaux*

* La participation n'est pas la même chaque année



AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

En application des législations cantonale et fédérale en matière d'améliorations foncières, l'OCAN a subventionné en 2023 des travaux prospectifs d'irrigation et de drainage agricoles à hauteur de 37500 francs, au travers de la réalisation de quinze projets sur le territoire des communes d'Anières, Gy, Jussy et Meinier.

AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, soixante-quatre tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, quatorze décisions ont été rendues par l'OCAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

PLAN CANTONAL DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Fin 2023, 82% des mesures du Plan cantonal de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaire sont lancées. 5% restantes sont mises en place au niveau fédéral, et les derniers 13% sont en cours de réalisation et vont être mises en valeur avec l'aide d'indicateurs.

A l'identique du plan d'action fédéral, l'objectif est de diminuer de 50% lesdits risques d'ici 2027. Le tableau ci-dessous fait état de certains indicateurs et de leurs évolutions sur les cinq dernières années. Les unités des indicateurs varient en fonction des mesures (hectare, nombre, pourcentages, contributions en francs, quantités en kg...).



AGRICULTURE DE CONSERVATION

En 2023, les surfaces agricoles du canton cultivées en respectant les méthodes d'agriculture de conservation (la réduction voire la suppression du travail du sol, une couverture permanente du sol, une amélioration de la rotation des cultures) s'est élevée à 2'819 ha, soit approximativement 30% de la totalité des surfaces agricoles utiles du territoire genevois.

indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Surface en agriculture de conservation	2'084.51	2'152.09	2'108.51	2'265.01	2'588.67	2'592.97	2'818.59

Unité: Hectare

mesure	indicateur	unité	Cantonal / Fédéral	Sources	2019	2020	2021	2022	2023
3a) - Essais et promotion des variétés résistantes et tolérantes Arbo (pommes)	Superficie des variétés résistantes et tolérantes	Hectare	GE	OCAN. Ufi	1.76	1.75	1.82	1.82	3.3079
3a) - Essais et promotion des variétés résistantes et tolérantes Viti	Superficie des variétés résistantes et tolérantes	Hectare	GE	OCAN	21.4	22.9	23.3	26.3	27.8
6 - Mise en place d'un plan d'action bio	Part des surfaces en bio au bénéfice des paiements directs sur la SAU	%	Fe. GE	OCAN	13.5	13.9	14.9	15.7	18.2
6 - Mise en place d'un plan d'action bio	Exploitation bio au bénéfice des paiements directs pour le bio	Nombre	Fe. GE	OCAN	38	44	50	54	61
12 - Développer le groupe "Agriculture de conservation"	Part de surfaces en agriculture de conservation sur la SAU	%	Fe. GE	OCAN. Agri-Genève	22	24	28	28	30
17a) - Encourager la modernisation des appareils de pulvérisation	Appareils subventionnés	Nombre	GE	OCAN	2	6	9	12	6
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Surface sans utilisation de régulateurs de croissance, fongicide, insecticide (ex-extenso) pour les grandes cultures (sauf betterave)	Hectare	Fe	OCAN	3'536.32	3'352.25	3'228.20	3'224.46	3'379.48
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Part des surfaces sans utilisation de régulateurs de croissance, fongicide, insecticide (ex-extenso) pour les grandes cultures (sauf betterave) sur la SAU	%	Fe	OCAN	81	77	75	77	81
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Nombre d'exploitations ayant perçu une aide financière fédérale pour les grandes cultures (sauf betterave)	Nombre	Fe	OCAN	185	175	170	174	164
18b) - Option enherbement à 100% des interlignes en viticulture et arboriculture fruitière	Part d'interlignes enherbées en viti	%	Fe	OCAN	79	80	80	81	79
21 - Soutenir financièrement la mise en place de places de lavage/remplissage avec système de traitement des résidus phytosanitaires	Montant des subventions (cantonales + fédérales)	CHF	Fe. GE	OCAN. Agri-Genève	54'180	27'090	253'099	272'553	586'701
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture	Surface de promotion de la biodiversité	Hectare	Fe	OCAN	1'390.76	1'384.21	1'359.76	1'367.17	1'146.08
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture	Part des surfaces de promotion de la biodiversité sur la SAU	%	Fe	OCAN	14.71	14.70	14.55	14.60	15.38
30 - Mieux connaître le cycle des ennemis des cultures pour mieux cibler les moyens de lutte à disposition	ONPD surveillés et suivis	Nombre	GE	OCAN. Agri-Genève	11	19	27	28	33
33a) - Baisse de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires	Produits GRTA (sans résidus ou avec résidus de produits phytosanitaires) conformes aux normes	%	GE	SCAV	99	100	100	98	99

